



DELIVRANCE DES ATTESTATIONS D'ACCUEIL

S'adresser à la Mairie du domicile de l'hébergeant.
Imprimé à remplir impérativement en Mairie

DOCUMENTS A FOURNIR :

Pour l'hébergeant :

- Identité & Adresse
- N° CNI
- 1 justificatif de domicile
- 1 timbre fiscal OMI ou ANAEM à 30 euros
- 1 copie de la dernière taxe foncière ou attestation de propriété (si l'hébergeant est propriétaire) ou dernière quittance de loyer (si l'hébergeant est locataire)
- 1 état descriptif du logement (nombre de pièces, état sanitaire,...)
- 1 copie du dernier avis d'imposition

Pour l'hébergé :

- Identité & Adresse
- N° Passeport
- Nom, date & lieu de naissance des personnes qui l'accompagnent
- Dates du séjour

L'imprimé est à compléter en Mairie. Ce document n'est valable que pour des séjours d'une durée inférieure à 90 jours.